

INDUSTRIE ET DEVELOPPEMENT DURABLE

PROPOSITION PRELIMINAIRE

Considérations générales

L'internationalisation de l'économie, dans son ensemble, conjointement à la hausse du niveau mondial de compétitivité, ne cesse de s'affirmer. Si, d'un côté, cette émulation croissante est un moteur du développement économique, de l'autre elle peut constituer une menace et un frein au développement durable.

Les niveaux de vie actuels compromettent la disponibilité de ressources naturelles primaires et créent pour les générations futures des perspectives d'appauvrissement. C'est pourquoi ces niveaux de vie finiront pas paraître peu conciliables avec les politiques visant à promouvoir un développement durable.

La croissance économique a fort peu de chances d'être durable si l'on ne met pas progressivement en place de nouveaux modèles de production visant à réduire les effets néfastes des activités économiques sur l'environnement. En d'autres termes, il faut qu'on en arrive à de profondes mutations technologiques, ce qui nous impose de mettre l'accent sur le rôle que les connaissances techniques et la culture ont à jouer dans les processus de production et dans les systèmes de consommation. Les industries qui ne respectent pas l'environnement sont condamnées à terme à ne plus être compétitives sur le marché et cette perspective nouvelle est désormais à prendre en compte dans les politiques de développement.

Il faut absolument ramener les niveaux d'émission de polluants et de production de déchets à des valeurs qui soient acceptables par les cycles naturels, de même qu'il est urgent d'appliquer des processus de récupération et de traitement des matériaux issus de produits en fin de vie et de résidus des procédés de fabrication.

Dans le passé, protection de l'environnement et production industrielle ont suivi deux destins parallèles sans jamais se rencontrer; on est désormais conscient de leur interdépendance et l'on ne saurait plus parler de l'une sans évoquer l'autre.

L'industrie est une des causes inquiétantes d'apports d'éléments nutritifs en mer Méditerranée et, l'on peut s'attendre à l'avenir à ce que ces apports aient tendance à augmenter en raison de la croissance que l'on enregistre dans certain pays en développement ou en transition.

Mais on ne peut contester, dans le même temps, que l'on dispose aujourd'hui d'un potentiel technique sans précédent pour créer de nouvelles perspectives qui permettraient de réduire au minimum les pressions humaines sur l'environnement. C'est ainsi que l'on peut recourir à de nouveaux procédés de fabrication nécessitant moins de ressources naturelles, permettant de réduire, voire de supprimer l'emploi de certaines substances, d'où une baisse considérable des émissions de polluants et des rejets eutrophisants et toxiques.

Si la communauté méditerranéenne ne réussit pas à créer les conditions d'un changement radical dans l'utilisation des ressources naturelles, celles-ci ne pourront plus se renouveler car les cycles en jeu cesseront de compenser les pertes, et il s'ensuivra inévitablement une

stagnation économique. Il faudra donc se rallier sans réserves au principe d'un développement industriel durable, en examinant par quels moyens il sera possible d'éviter aux pays les plus défavorisés de connaître une aggravation de leurs conditions du fait qu'ils ne disposeront pas des ressources nécessaires pour encourager une production propre et respectueuse de l'environnement.

Il incombera aux gouvernements d'initier et de mettre en oeuvre des politiques de développement industriel qui s'inscriront dans une double perspective régionale et nationale en fonction des exigences et des opportunités respectives, et ce tout en assurant la participation de tous les acteurs concernés, y compris les ONG. Cette participation pourrait fortement contribuer à créer dans ces secteurs un plus haut niveau d'emploi.

Si l'on considère que la communauté méditerranéenne, bien que formée de peuples venus des horizons les plus divers, peut se prévaloir d'un modèle commun qu'elle s'est forgé à travers l'emprise des grandes civilisations qui se sont succédées sur ses rives au cours des siècles, ce fait est à lui seul un gage déterminant qui peut aider la région à renforcer sa coopération par delà les frontières nationales et à trouver des solutions communes à ses problèmes.

A cet égard, il est un aspect qu'on ne peut éluder: l'impact culturel et économique de la transformation souhaitée. Quelles seront les conséquences de cette transformation sur les traditions, la culture locale, l'organisation sociale et l'économie, jusque dans les pays les moins favorisés?

Tous les programmes d'intervention et les mesures à prendre devront être respectueux de ces conditions socio-économiques en favorisant, par des accords de partenariat, une coopération qui ne négligera jamais l'aspect de l'organisation gestionnelle et qui recherchera des formules novatrices de financement comme les fonds de roulement ou l'application, pour les pays en développement, de taux d'intérêt politiques.

Mandat du Groupe

Le Groupe devra établir, pour les soumettre à la CMDD puis aux Parties contractantes, des propositions qui viseront l'instauration d'un système de production industrielle capable d'améliorer les niveaux de vie et, dans le même temps, de mettre en place un processus d'élimination de la pollution résultant de sources et activités situées à terre, et en particulier d'élimination progressive des apports de substances toxiques, persistantes et susceptibles de bio-accumulation, ainsi que de traitement et de gestion des eaux usées.

Le même document devra aussi fournir une orientation à l'intention du programme MED POL.

Il sera nécessaire de rassembler toutes sortes d'informations disponibles pour rédiger un plan de développement industriel compatible avec l'environnement. Le Groupe a pour but de s'acquitter successivement des tâches suivantes:

1. déterminer les types d'industrie à fortes potentialités de développement dans les différents contextes nationaux;
2. définir l'impact socio-économique mais aussi environnemental de ces types d'industrie;
3. évaluer l'efficacité économique de ce développement industriel;
4. identifier les techniques de production devenues incompatibles avec le respect de l'environnement et qui appellent en priorité une transformation;

5. promouvoir une stratégie industrielle écologiquement rationnelle en veillant à ce que ne se répètent pas, dans les pays en développement, les erreurs de parcours déjà commises par les pays développés;
6. inciter les pays développés à organiser une formation à l'intention de techniciens de pays en développement ou en transition;
7. instaurer les échanges d'informations nécessaires entre pays membres;
8. évaluer l'efficacité des mesures prises pour réduire les charges polluantes, et évaluer aussi le niveau de sécurité des nouvelles installations;
9. assurer la flexibilité du travail afin de permettre les ajustements indispensables.

Compte tenu des disparités existant entre les Parties contractantes dans le degré d'application du Protocole "tellurique", il convient de fixer, dans chaque pays, des objectifs de réduction réalisables (exprimés en pourcentage), assortis d'un échéancier précis, pour chaque catégorie de polluants recensée comme préoccupante.

Le Groupe devra avoir mené à bien ses travaux dans un délai d'un an afin qu'ils servent aux Parties contractantes pour la rédaction de leurs plans d'action une fois que le Protocole "tellurique" révisé sera entré en vigueur.

Délimitation du domaine thématique

Le thème traité est très vaste, et c'est pourquoi le Groupe devra faire des choix pour restreindre à dessein le champ de sa réflexion.

Le Groupe devra, comme l'illustre le schéma joint, identifier:

1. avec la participation des collectivités locales, les secteurs industriels à développer ou à transformer;
2. avec les organisations industrielles, les meilleures techniques disponibles (MTD) et les meilleures pratiques environnementales (MPE) qui peuvent être adoptées dans l'immédiat pour rendre les productions moins polluantes;
3. les types d'industrie (entendus comme activités de production dans leur acception la plus large) générant des polluants définis comme prioritaires, et qui sont implantés dans le bassin méditerranéen, dans le but d'opérer une classification appropriée en fonction de leur impact sur le milieu marin;
4. les objectifs de qualité de l'eau de mer à atteindre dans un délai de x années;
5. le nombre minimal de paramètres et de polluants à mesurer en permanence, ainsi que de sites d'échantillonnage.

Méthodes de travail

Ce document a été rédigé pour amorcer une réflexion et susciter une réaction parmi les membres du Groupe de travail. Il n'a pas la prétention d'avoir fait le tour des problèmes, mais seulement d'inciter à travailler sur ce thème.

Il serait souhaitable que chaque membre du Groupe formule des observations et des propositions dans le but de corriger ou de compléter les idées que l'on vient seulement d'esquisser.

Le Groupe pourra travailler collégalement en se réunissant à l'occasion des réunions de la CMDD, mais il lui faudra veiller à la continuité de ses travaux dans les intervalles compris entre ces réunions. Tous les échanges d'informations devraient s'effectuer par fax, en adressant les propositions au gestionnaire de tâches.

Pendant la réunion de la CMDD à Palma de Majorque, il sera opportun de se réunir pour organiser le travail et compléter la liste des membres ci-jointe avec tous les renseignements nécessaires.

Il serait bon d'envisager, pour la fin de l'année, une réunion de concertation du Groupe avec les représentants ministériels, industriels et socio-économiques concernés. A ce sujet, il faudra rechercher un bailleur de fonds pour surmonter les difficultés financières.